



COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL **JEUDI 25 MARS 2021 (pour affichage)**

Etaient présents : Didier Blanchard, Véronique BLANCHARD, Yannis HODOUL, Ludovic CHARVOLIN, Samuel JUBAN, Thierry ROST, Fabrice PLEVY, Pascal VENET, Christelle BUFFAT, Florence BLANCHARD, Sandra BERTHOLLET, Véronique CROZIER, Eric RAMBAUD.

Absents excusés : Frédéric MAUVERNAY, Alexandre CORNU

Secrétaire de séance : Thierry ROST

1) Approbation du Compte Administratif du budget communal :

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2020 qui fait apparaître un excédent global de fonctionnement de 217 491.25 € et un excédent d'investissement cumulé de 152 672.30 €.

2) Affectation du résultat de fonctionnement du budget communal :

Sur l'excédent global de fonctionnement, le Conseil Municipal décide d'affecter 126 234.70 € en investissement pour combler le besoin de financement constaté fin 2020 si l'on tient compte des restes à réaliser et de reporter 91 256.55 € en fonctionnement.

3) Vote des taux d'imposition :

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2020 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 13.75 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 34.64%

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a pour conséquence l'affectation aux communes de la part de TFPB départementale.

Ainsi le taux de TFPB du Département qui est de 11.03%, sera ajouté à celui de la commune. Un coefficient multiplicateur devrait permettre à la commune de percevoir à minima la taxe perçue en 2020.

Ainsi, les taux de référence pour 2021, avant le vote des taux, s'élèvent à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.78 % (13.75% + 11.03%)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34.64 %

Monsieur le Maire, en accord avec la commission finances » propose que les taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) connaissent une évolution de 1 % à la hausse en 2021.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter les taux d'imposition de 1%, soit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 25.03 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 34.99%

4) Vote du Budget Primitif du budget communal

Le Budget Primitif 2021 est voté, il s'élève à 487 884 € en fonctionnement et 516 401€ en investissement.

5) Approbation du Compte Administratif du budget commerce :

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2020 qui fait apparaître un excédent global de fonctionnement de 3 929.34 € et un déficit d'investissement cumulé de 2 868.00 €.

6) Affectation du résultat de fonctionnement du budget commerce :

Sur l'excédent global de fonctionnement, le Conseil Municipal décide d'affecter 2 868.00 € en investissement pour combler le besoin de financement constaté fin 2020 et de reporter 1 061.34 € en fonctionnement.

7) Vote du Budget Primitif du budget commerce :

Le Budget Primitif 2021 est voté, il s'élève à 6 835 € en fonctionnement et 5 813 € en investissement.

8) Approbation du Compte Administratif du budget lotissement la Péricole 2 :

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2020 qui fait apparaître un excédent d'investissement cumulé de 30 888 €.

9) Vote du Budget Primitif du budget lotissement la Péricole 2 :

Le Budget Primitif 2021 est voté, il s'élève à 40 888 € en fonctionnement et en investissement.

10) Approbation d'une convention de forfait communal pour les élèves de l'école des colombes et approbation du montant à verser à l'OGEC au titre du forfait communal pour l'année 2021

Pour faire suite à la demande de l'OGEC et de la directrice de l'école, une nouvelle convention a été établie entre la commune, l'OGEC et l'école des colombes pour définir les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'école privée des Colombes par la commune de Grézieu-le-Marché. Cette convention qui remplace la convention de 2007 intègre désormais la notion de « forfait communal ». Le montant de la participation ne sera plus versé sous forme de subvention globale mais sous forme de forfait par élève distinct pour l'école maternelle (cycle 1) et l'école élémentaire (cycle 2 et 3).

Pour l'année 2021, ce montant représente la somme de 43 000 € répartis comme suit :

23 élèves de maternelle x 1 265.71 € = 29 111.31 €

44 élèves des classes élémentaire x 315.65 € = 13 888.69 €

Le Conseil Municipal approuve le montant à verser au titre du forfait communal pour les dépenses de l'école privée des colombes 2021, soit 1 265.71 € par élève pour les élèves de maternelles et 315.65 € par élève pour les élèves des classes élémentaire

11) Vote d'une subvention à l'OGEC cantine

Le Conseil Municipal vote une subvention de 6 500 € à l'OGEC cantine.

12) Demande de subvention DSIL rénovation énergétique et DETR pour la rénovation thermique de la salle du Cartay

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer des demandes de subvention au titre du DSIL rénovation énergétique et au titre de la DETR pour la rénovation thermique de la salle du Cartay.

13) Compte rendu délégation du conseil municipal au maire

✓ Révision du PLU : 3 bureaux d'études ont répondu à la consultation : Latitude, JD Urbanisme et Réalités.

Suite à l'analyse des offres et après négociation, le bureau d'études Réalités de Roanne a été retenu pour un montant de 26 467.60 € HT pour la phase 1. La phase 2 comprenant l'évaluation environnementale s'élève à 3 847.50 € HT.

14) Compte rendu des commissions et questions diverses

- Conseil municipal des jeunes (Véronique Blanchard) : les électeurs concernés sont les jeunes nés entre 2008 et 2011 – 36 jeunes – 10 sièges – budget 1 000 € -
Rétro planning :

- début avril lancement de la communication (article Thérèse Viricel mi-avril – affiches – panneau pocket)
 - mi-mai : distribution des courriers aux électeurs et parents des électeurs (courrier accompagné du dossier de candidature avec autorisation parentale + charte de fonctionnement du conseil municipal des jeunes + livret de l' élu + carte d'électeur)
 - du 15/06 au 15/08 : dépôt des candidatures
 - samedi 4/09 : pose de panneaux format A3
 - du 6/09 au 19/09 : campagne des candidats
 - préparation du bureau de vote (isoloirs, bulletins de vote, ...)
 - vendredi 24/09 de 16h à 18h30 : élections suivies du dépouillement à 18h30
 - mardi 12 octobre à 18h : installation du CMJ
- Annulation de l'accueil des nouveaux arrivants. La commission se rendra chez les nouveaux arrivants pour remettre un sac avec informations sur la commune et remise de cadeaux aux bébés
- Etude thermique salle du Cartay : la commune a fait réaliser une étude thermique de la salle du Cartay par le cabinet Bâti Eco Energies de Monsieur Yves Piégay à St Martin-en-Haut. Divers scénarios sont proposés pour atteindre un minimum de 30% de gain d'énergie. Celui retenu fait apparaître une réduction énergétique de 34%. Des devis ont été établis pour permettre d'obtenir cet objectif. Des travaux complémentaires pourront aussi être réalisés (régulation du système de chauffage, éclairage)
- Nettoyage de printemps : maintenu pour le moment (on attend le début de la semaine)
- Personnel communal : Christian Ronzon a repris le travail lundi 22/03
- L'Envol de Grézieu : l'association a perçu une subvention de 480 € de la part de la CCMDL pour la réalisation d'une fresque et d'un atelier peinture avec un artiste du secteur.
- Cyclo des Monts (Sandra Berthollet) : il aura lieu les 12 et 13 juin - passage à Grézieu le samedi 12 juin dans l'après-midi (il faudra 4 à 5 personnes aux intersections) – prévoir des tables, de l'eau, des gobelets jetables – communication auprès des écoles après les vacances d'avril
- Commission mobilité CCMDL (Fabrice Plévy) : la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais vient de délibérer pour prendre la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité dans le cadre de ses compétences facultatives, hors services de transport organisés par la Région. Cela concerne 3 catégories : le transport à la demande, la ligne 2 Ex et la mobilité active (vélo, ...)
Coût engendré : de 5 € à 20 € par habitant : soit de 150 000 € à 700 000 €.
- Commission déchets (CCMDL) : la commission a donné son avis sur la taxe OM et la redevance OM – la commission est plus favorable à la taxe.
L'extension des consignes de tri prévu en avril est reportée en octobre 2021. Enquête « et vous comment réduisez-vous vos déchets ? » en cours (avant le 15/04/2021)
- Budget CCMDL : 65 millions d'euros (tous budgets confondus)
- Projets jeunesse Archipel (Véronique Crozier) : 5 projets (4 communes seront retenues)
- Nettoyage des tables et chaises à la salle du Cartay : habituellement il était réalisé chaque année par les employés communaux et des élus. Véronique BLANCHARD propose d'associer les associations.